

## Séance du 14 octobre 2019

Présents : FAIVRE Jean-Pierre, FEVRE Corinne, ROUSSEAU François, BAUDARD Didier, BALLOT Emmanuelle, PESENTI Bruno, PRUNEAUX Andrée, BUCHAILLOT Thierry, LABOUROT Céline, HUMBLLOT Yves  
Jean-Louis LAPLACE a donné procuration à Corinne FEVRE  
Absent excusé : François SERRUROT, Audrey GAURHIER, Benoit VIELLARD

### **SECURISATION TRAVERSEE ROUTE ECOLE :**

La Directrice de l'école, l'institutrice de maternelle et l'ATSEM expliquent au Conseil Municipal les difficultés d'organisation dues au temps passé par l'ATSEM pour assurer la sécurisation de traversée de route à la sortie des écoles le midi et le soir. Elles souhaiteraient que ce service soit assuré par une autre personne ou que le temps de travail de l'ATSEM soit augmenté de 30 minutes par jour.

Le Conseil Municipal, considérant la présence d'un emploi civique à l'école et la probabilité d'un deuxième emploi civique le mois prochain, propose de conserver le fonctionnement actuel, les emplois civiques pouvant décharger l'ATSEM de certaines tâches. La situation pourrait être revue ultérieurement en cas de difficultés.

### **BUDGET COMMUNAL : Transfert de crédits**

Le Conseil Municipal décide d'effectuer le transfert de crédits suivant :

- De l'article 615228 à l'article 6542 : Montant 7 000 euros

### **LOCTION LOGEMENT COMMUNAL :**

M. le Maire fait part au Conseil Municipal du dossier de demande de location déposé par M. Armel SOSSONG pour le logement N° 2, 7 Route Nationale, à compter du 18 octobre 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide de louer, aux mêmes conditions que précédemment, le logement communal N° 2, 7 Route Nationale à M Armel SOSSONG, à compter du 18 octobre 2019.

Autorise M. le Maire à établir et signé le bail de location correspondant.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Le Conseil Municipal prend acte de la décision de la commission de surendettement des particuliers du Jura en date du 14/05/2019 relative à la situation d'une ancienne locataire d'un logement communal. Par conséquent il sera procédé à l'effacement de la dette de loyer d'un montant de 2 383.02 €.

Les loyers impayés seront recouvrés auprès du cautionnaire qui s'est déjà acquitté de plusieurs mensualités, selon échéancier convenu avec la Trésorerie.

- Le Conseil Municipal décide de porter la rémunération de l'ATSEM en référence au 3<sup>ème</sup> échelon du grade d'ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et autorise le Maire à signer l'avenant au contrat de travail correspondant.

- Un arbre de la Paix sera planté lors de la cérémonie du 11 novembre.

Séance levée à 22 H 30.

LE MAIRE

Jean-Pierre FAIVRE